

# LUTTE ANTI-VECTORIELLE – SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES

## BILAN ANNUEL 2023

DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER (41)



Crédit photo : [www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)

## Table des matières

---

Résumé.....	2
Contexte .....	5
Contexte épidémiologique .....	5
Contexte entomologique .....	5
Surveillance entomologique.....	7
Signalement-surveillance passive .....	7
Réseau de pièges du Loir-et-Cher .....	8
Communication auprès des communes concernées .....	16
Bilan du réseau de pièges.....	16
Déclarations d'arbovirose .....	12
Enquêtes entomologiques et prospections .....	12
Diagnostics de sites sensibles.....	13
Annexe 1 : Contexte règlementaire .....	14

## Résumé

---

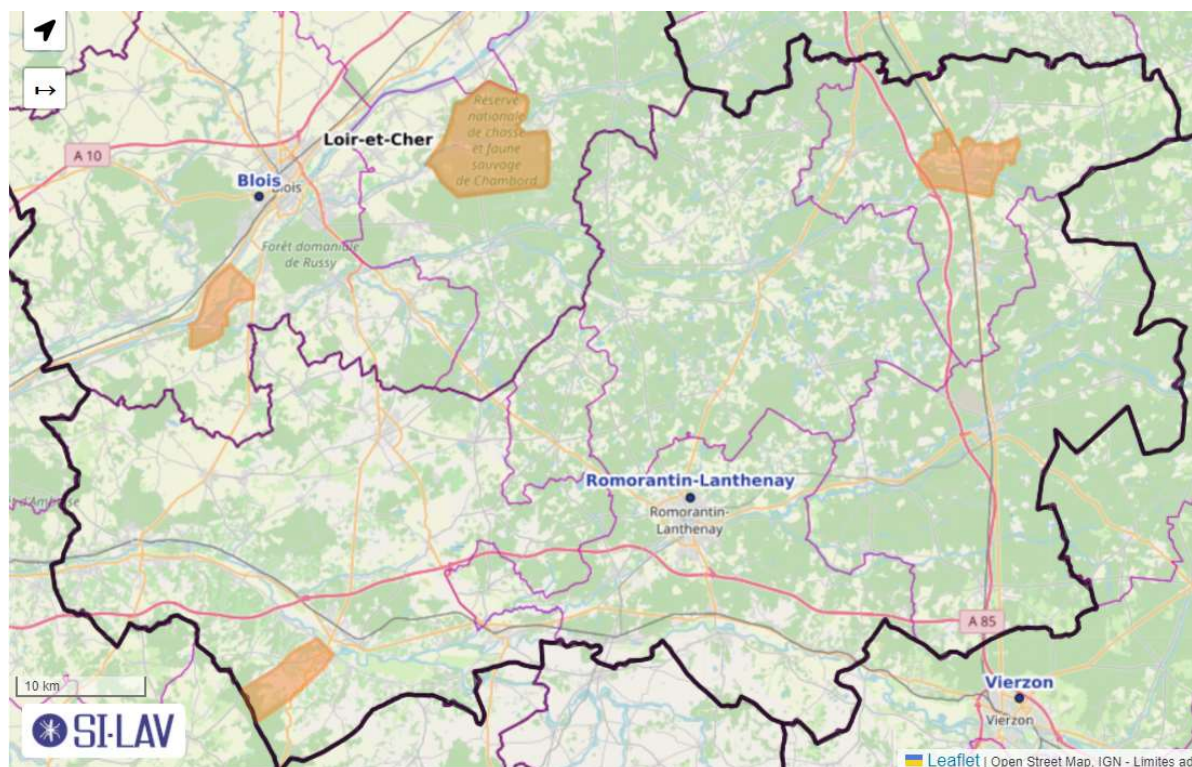
La surveillance entomologique du moustique *Aedes albopictus* et des cas humains de maladies transmises par les moustiques s'exercent en France hexagonale du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre. Les résultats de cette surveillance pour le département du Loir-et-Cher sont synthétisés ci-dessous :

Surveillance passive d' <i>Aedes albopictus</i> par signalements citoyens	
<b>2</b> signalements traités (Pas de signalements sans traitement)	<b>1</b> signalement positif <b>1</b> enquête entomologique Dont <b>0</b> avec présence de vecteurs
Surveillance active d' <i>Aedes albopictus</i> par piégeage	
<b>39</b> pièges dans <b>13</b> communes surveillées <b>258</b> relevés	<b>3.1%</b> de relevés positifs <b>94.6%</b> de relevés négatifs <b>2.3%</b> relevés inexploitable
Progression de la colonisation dans les communes du département	
<b>1</b> nouvelle commune colonisée (Lamotte-Beuvron) <b>2</b> communes avec détections ponctuelles (Chaumont-sur-Loire et Chaumont-sur-Tharonne)	<b>4</b> communes colonisées fin 2023 (sur 267 <sup>1</sup> ) <b>3%</b> de la population départementale concernée par un risque potentiel d'arbovirose
Opérations de lutte anti-vectorielle	
<b>5</b> cas d'arboviroses <b>0</b> enquête entomologique	<b>0</b> avec présence de vecteurs <b>0</b> traitements LAV réalisés

---

<sup>1</sup> Source, DGCL, Open collectivités

## Carte des communes colonisées au 31/12/2023



Le département de Loir-et-Cher comptait, au 31/12/2022, trois communes déclarées colonisées par le moustique tigre : Saint-Aignan, Candé-sur-Beuvron et Chambord. Au 31/12/2023 s'ajoute la commune de Lamotte-Beuvron.

La période d'activité du moustique tigre est définie de mai à novembre en métropole, mais en pratique, en Centre-Val de Loire comme dans les départements limitrophes, le

moustique tigre est essentiellement présent de juillet à octobre, avec des traces en juin et novembre.

Il y a eu des détections ponctuelles sur deux communes dont Chaumont-sur-Tharonne qui avait déjà eu des détections en 2022 qui avaient conduit à une prospection qui n'avait pas permis d'identifier des gites positifs. Deux autres détections simultanées en septembre sur deux pièges de la commune de Lamotte-Beuvron ont conduit à sa classification comme commune colonisée.

Il n'y a eu que deux signalements cette année dans le département du Loir-et-Cher, dont un positif qui a conduit à une prospection qui n'a pas permis d'identifier de gites positifs.

En dehors des détections de moustique tigre, aucune autre espèce de moustique exotique vecteur de maladie n'a été détecté dans le département de Loir-et-Cher. Aucun traitement de lutte anti vectorielle n'a été déclenché en 2023 autour de nouveau foyer de colonisation.

Interventions autour des cas : 66 cas confirmés de Dengue importée ont été signalés en Centre-Val de Loire en 2023, dont cinq dans le département de Loir-et-Cher, qui n'ont pas donné lieu à une enquête.

## Contexte

---

### Contexte épidémiologique

En 2023, en France métropolitaine, le nombre de cas importés confirmés d'arboviroses (Dengue/Chikungunya/Zika) identifiés dans les 71 départements métropolitains colonisés au 01/01/2023 par le moustique tigre s'élevait à plus de 2500 cas, dont près de 98% étaient des cas de Dengue (contre 279 cas dans les 67 départements colonisés en 2022 dont 255 cas de Dengue). Ces cas ont conduit à l'émergence de 43 transmissions autochtones, ce qui confirme l'augmentation de la circulation autochtone d'arboviroses en France hexagonale. L'année 2022 avait déjà connue 65 cas autochtones, contre seulement 2 l'année précédente.

Cette augmentation est liée essentiellement au contexte épidémiologique international et en particulier à l'épidémie de dengue déclarée aux Antilles en août 2023 d'où sont revenus de nombreux voyageurs.

En Centre-Val de Loire, 66 cas importés ont été déclarés en 2023, contre 4 en 2021 et 11 en 2022.

Au cours du mois d'août, un premier cas autochtone d'Usutu a été recensé en région Centre-Val de Loire. L'infection à virus Usutu est une pathologie également transmise par les moustiques mais par ceux du genre *Culex*. Ce virus est proche du virus West Nile et les oiseaux constituent son principal réservoir. L'Homme est une « impasse épidémiologique » et les cas sont le plus souvent asymptomatiques ou peu symptomatiques ; des manifestations neurologiques peuvent être observées chez une minorité des cas, et principalement chez des personnes immunodéprimées.

### Contexte entomologique

Arrivé en 2004 dans le Sud de la France, le moustique tigre vecteur *Aedes albopictus*, a réussi à coloniser 78 départements sur les 96 métropolitains en seulement 20 ans. Cette colonisation rapide s'est faite par transport passif le long des voies de communications. Parmi ces 78 départements colonisés, on retrouve 5 départements du Centre Val de Loire, à savoir

le Cher (18), l'Indre (36), l'Indre et Loire (37), le Loiret (45) et depuis 2022 le Loir-et-Cher (41).  
Au niveau national, cinq nouveaux départements ont été colonisés en 2023.

Au niveau régional, 35 nouvelles communes ont été colonisées en 2023, multipliant presque par deux le nombre de communes colonisées dans la région et portant la part de la population exposée à un risque potentiel d'arbovirose de 23 % à 33 % au cours de la saison.

A ce jour, sur le département du Loir-et-Cher, 4 communes sont considérées comme colonisées par *Aedes albopictus*.



## Surveillance entomologique

---

La surveillance entomologique s'exerce à l'aide de deux outils : la surveillance passive qui repose sur le recueil des signalements de particuliers et la surveillance active qui consiste à installer des pièges pondoirs pour rechercher des œufs de moustiques.

### Signalement-surveillance passive

L'État a mis en place un portail permettant au citoyen de pouvoir signaler la présence de moustique tigre sur un lieu ([site de signalement du moustique tigre. \(anses.fr\)](https://anses.fr)).

INOVALYS a mis en place un lien<sup>2</sup> sur son site internet pour permettre l'envoi de messages et faciliter ainsi la déclaration de la part des particuliers.

Le nombre de déclaration est encore peu élevé en 2021. La communication sur les outils a été limitée en 2020 en raison de la crise du covid-19. L'outil de signalement reste peu connu.

INOVALYS Tours a reçu et traité au total 60 demandes d'interventions pour 2023, soit moitié moins que l'année précédente.

Seulement deux de ces demandes concernaient le Loir-et-Cher, sur les communes de Cellettes (négative) et Josnes (positive).

On observe une forte diminution depuis 2020.



Tous ces signalements ont été émis depuis le portail [signalement-moustique.fr](https://signalement-moustique.fr).

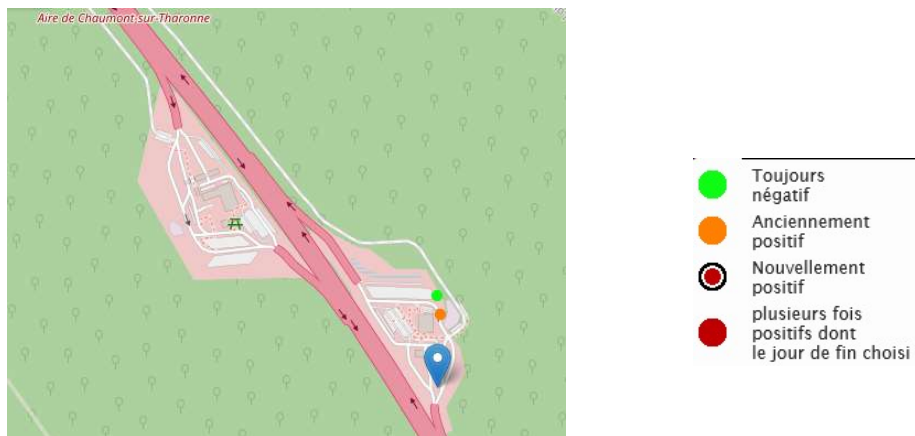
---

<sup>2</sup>[Surveillance du moustique tigre : Inovalys aux aguets !](#)

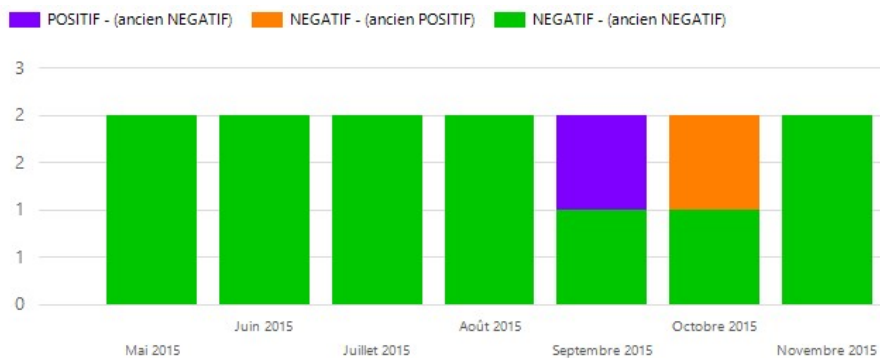
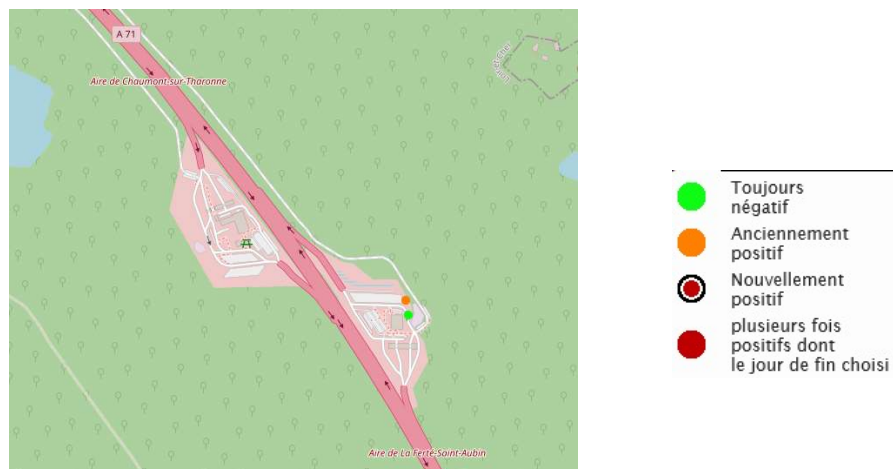


## Réseau de pièges du Loir-et-Cher

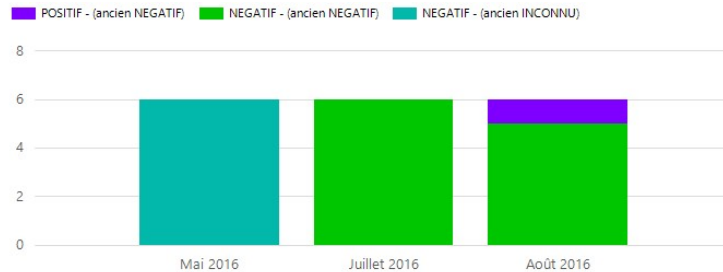
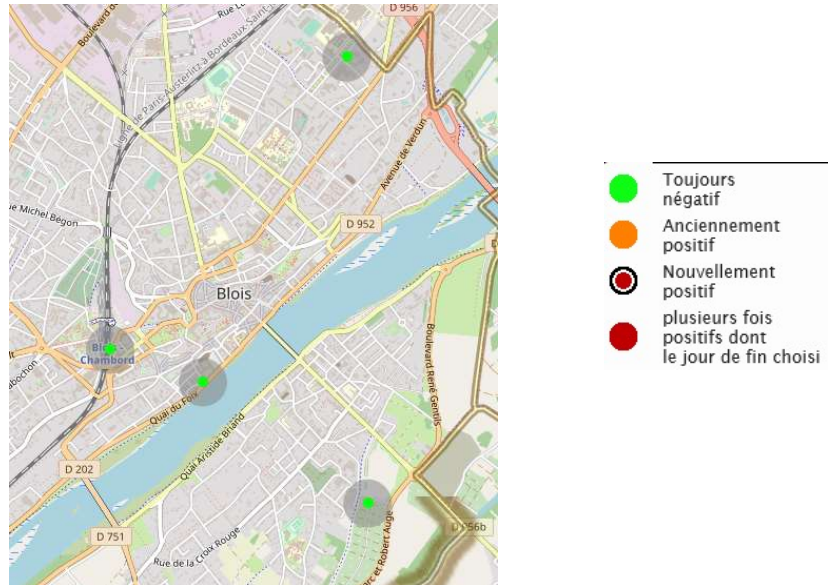
La première année de surveillance par pièges pondoirs dans le Loir-et-Cher remonte à 2014. Deux pièges avaient été posés sur l'aire d'autoroute de La Ferté St Aubin (Chaumont-sur-Tharonne). L'un d'eux s'est révélé ponctuellement positif.



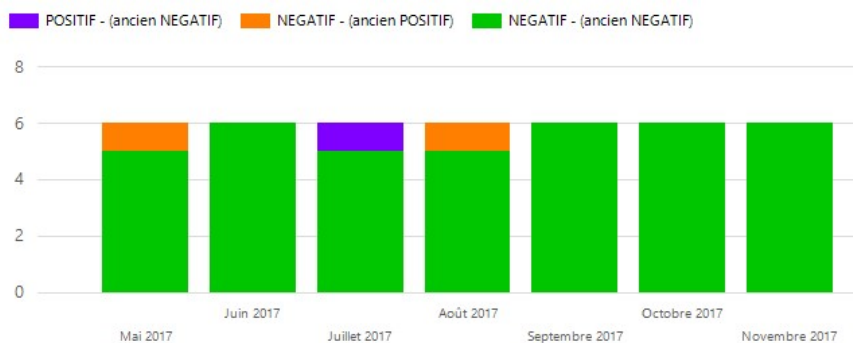
En 2015, la surveillance par piège a été renouvelée aux mêmes emplacements. Un piège s'est révélé ponctuellement positif, sur les sept relevés de la saison de surveillance



En 2016, la surveillance par piège a été renouvelée par deux pièges aux mêmes emplacements et un des pièges a de nouveau été ponctuellement positif mais il n'y a eu que trois relevés sur l'année. Quatre pièges ont été ajoutés sur Blois, amenant le total à six pièges pour le département. Les pièges de Blois sont restés négatifs sur cette première année de surveillance :



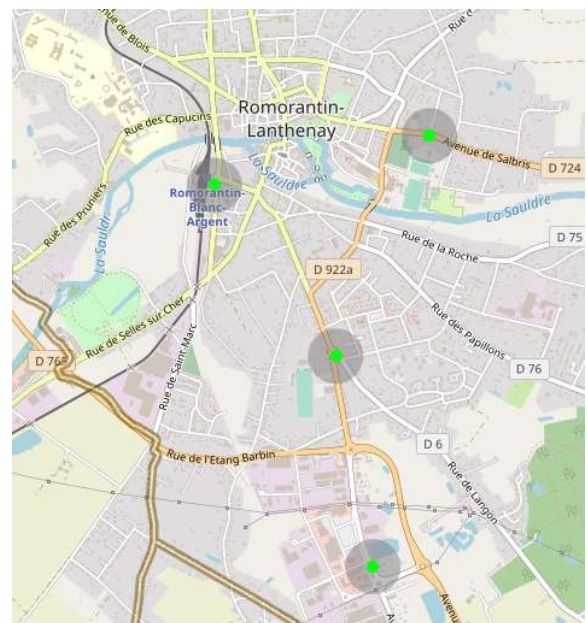
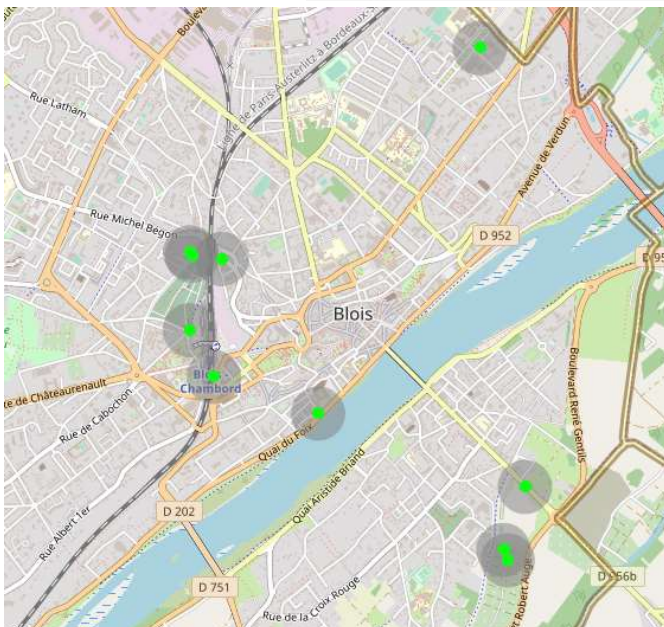
En 2017, la surveillance sur Blois a été renouvelée avec quatre pièges aux mêmes emplacements, qui sont restés négatifs sur toute la saison. Deux pièges ont été posés sur l'aire d'autoroute de Chaumont-sur-Tharonne, dont un s'est révélé positif de manière ponctuelle.



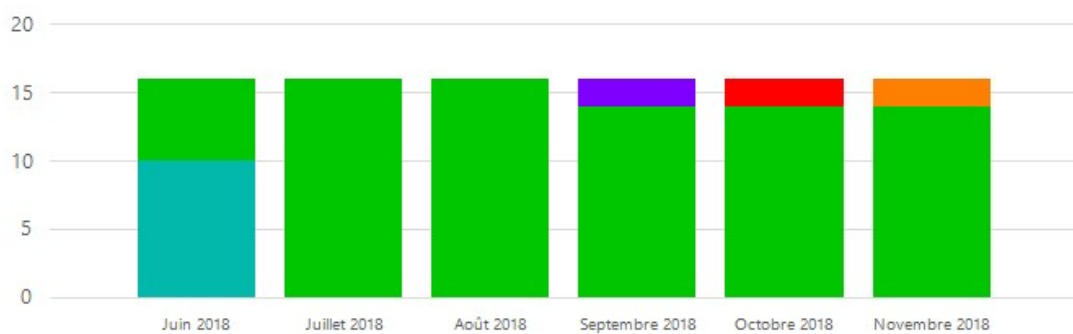
En 2018, le nombre de pièges est porté à 16 (sur les communes de Blois, Romorantin et Chaumont-sur-Tharonne), suite à des signalements positifs sur le quartier du marais et celui du cimetière, à Blois, et sur Romorantin. Encore une fois, seul un piège de l'aire d'autoroute de Chaumont-sur-Tharonne s'est relevé positif, mais cette fois-ci lors de deux relevés consécutifs.

Nombre de pièges pondoires par commune en 2018

Région / département / Commune	Positif vecteur	Autres	Total
Loir-et-Cher		16	16
BLOIS		10	10
CHAUMONT-SUR-THARONNE		2	2
ROMORANTIN-LANTHENAY		4	4



- POSITIF - (ancien POSITIF)
- NEGATIF - (ancien POSITIF)
- NEGATIF - (ancien INCONNU)
- POSITIF - (ancien NEGATIF)
- NEGATIF - (ancien NEGATIF)



En 2019, la surveillance est renouvelée sur les mêmes emplacements (16 pièges pondoires). C'est la première année où les pièges de l'aire d'autoroute sont restés négatifs toute la saison. Les autres pièges restant également négatifs.



En 2020, l'ARS Centre Val de Loire prend en charge le dossier moustique tigre sur le département du Loir-et-Cher.

Trente pièges sont posés en début de campagne de surveillance. En cours de campagne, quatre pièges sont posés à Candé-sur-Beuvron suite à un signalement de particulier positif sur cette commune. Le moustique sera retrouvé dans un de ces pièges, de manière ponctuelle (piège positif). Deux nouveaux pièges sont également ajoutés à Chambord en cours de campagne, suite à un relevé positif sur un des pièges initiaux. Sur l'ensemble de la saison, deux pièges se seront donc révélés positifs.

Loir-et-Cher	36
BLOIS	8
CANDE-SUR-BEUVRON	4
CHAMBORD	6
CHAUMONT-SUR-LOIRE	3
CHAUMONT-SUR-THARONNE	2
ROMORANTIN-LANTHENAY	3
SAINT-AIGNAN	3
VENDOME	5
VINEUIL	2

Nombre de pièges pondoires par commune en 2020

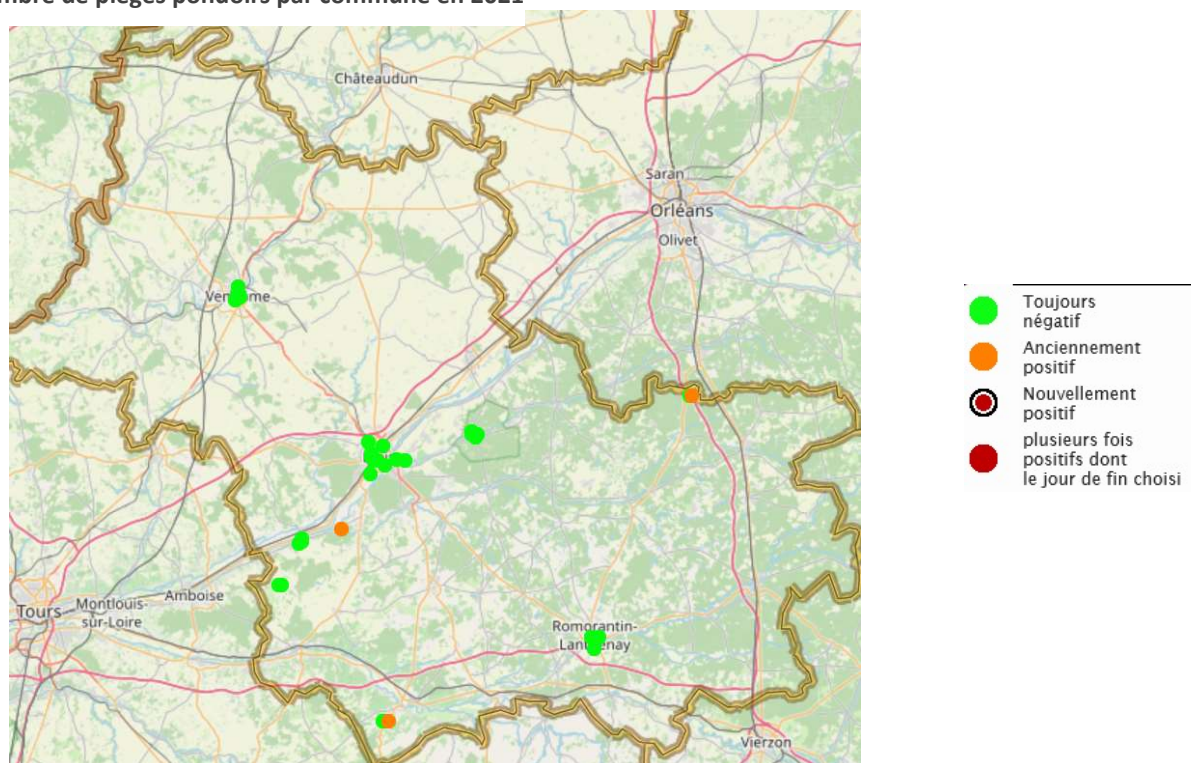


En 2021, un seul piège est laissé à Candé sur Beuvron, pour surveiller la commune suite à la détection de 2020, et deux sont ajoutés à Vallières les Grandes, suite à un signalement de particulier sur cette commune en fin de saison.

Loir-et-Cher	33
BLOIS	8
CANDE-SUR-BEUVRON	1
CHAMBORD	4
CHAUMONT-SUR-LOIRE	3
CHAUMONT-SUR-THARONNE	2
ROMORANTIN-LANTHENAY	3
SAINT-AIGNAN	3
VALLIERES-LES-GRANDES	2
VENDOME	5
VINEUIL	2

Typologie du site	Nombre de pièges
gde aglo >20k	18
risque d'import	3
site touristique	9
Suite Signalement	3
<b>Total général</b>	<b>33</b>

Nombre de pièges pondoirs par commune en 2021



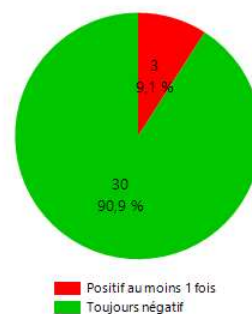
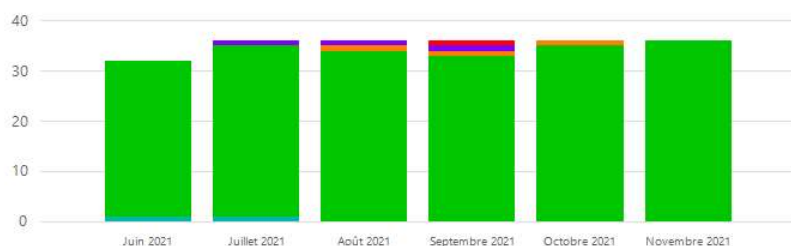
Il y a eu en 2021 trois communes avec des détections ponctuelles, sur Saint-Aignan (à deux reprises), Candé-sur-Beuvron et Chaumont-sur-Tharonne, qui ont donné lieu à deux prospections entomologiques mais n'ont pas révélé la présence de gîtes ni de vecteurs adultes. Une démoustication préventive n'a pas pu être envisagée en raison de la présence de cours d'eau sur ces sites.

## Nombre de gîtes et pièges par résultat

Point de vue : Année ( 2021) - Mois (Tous) - Région ( Centre-Val de Loire) - Département ( Loir-et-Cher) - Commune (Tous) - Statut Piège (Tous) - Type Piège (Tous)

Evolution de la répartition des relevés positifs et négatifs

■ POSITIF - (ancien POSITIF)   
 ■ NEGATIF - (ancien POSITIF)   
 ■ NEGATIF - (ancien INCONNU)  
■ POSITIF - (ancien NEGATIF)   
 ■ NEGATIF - (ancien NEGATIF)



12

	Nb de tournées	Nb GITE	Nb PIEGE	Total G/P	Nb G/P relevés	Relevés	Relevés précédents	Relevés précédents	Relevés précédents	Relevés	Relevés précédents	Relevés précédents
						Négatif	INCONNU	NEGATIF	POSITIF	Positif	NEGATIF	POSITIF
Juin 2021	3		32	32	32	32	1	31				
Juillet 2021	4		33	33	36	35	1	34		1	1	
Août 2021	4		33	33	36	35		34	1	1	1	
Septembre 2021	4		33	33	36	34		33	1	2	1	1
Octobre 2021	4		33	33	36	36		35	1			
Novembre 2021	4		33	33	36	36		36				

En 2022 le réseau de piège a été fortement étendu pour inclure plus de sites touristiques. Le nombre de pièges posés est passé de 33 à 51.

Loir-et-Cher		51
BLOIS		8
CANDE-SUR-BEUVRON		3
CHAMBORD		5
CHAUMONT-SUR-LOIRE		3
CHAUMONT-SUR-THARONNE		5
LAMOTTE-BEUVRON		5
MER		4
ROMORANTIN-LANTHENAY		3
SAINT-AIGNAN		3
SAINT-LAURENT-NOUAN		3
VALLIERES-LES-GRANDES		2
VENDOME		5
VINEUIL		2

gde aglo >20k	18
risque d'import	7
site touristique	21
Suite Signalement	5
<b>Total général</b>	<b>51</b>

En 2023 le nombre de pièges a été diminué mais trois communes ajoutées : Cour-Cheverny, Cheverny et Montrichard-Val-de-Cher.

Loir-et-Cher		39
BLOIS		8
CHAMBORD		1
CHAUMONT-SUR-LOIRE		3
CHAUMONT-SUR-THARONNE		1
CHEVERNY		1
COUR-CHEVERNY		3
LAMOTTE-BEUVRON		5
MER		2
MONTRICHARD VAL DE CHER		3
ROMORANTIN-LANTHENAY		3
SAINT-AIGNAN		2
VENDOME		5
VINEUIL		2

gde aggro >20k	18
petite aire urbain	3
risque d'import	4
site touristique	14

Sur Saint-Aignan le piège de l'aire de pique-nique avait été supprimé. Les deux pièges restants n'ont produit aucun signal positif sur la campagne 2023.

localisation approximative	juin	juin	juillet	juillet	août	août	septembre	septembre	octobre	octobre	novembre	novembre
aire d'arrivée des animaux	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
hébergements	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS

Le piège laissé à Chaumont-sur-Tharonne, sur le Center Parcs a montré plusieurs signaux ponctuels, laissant penser que la présence du moustique se fait plus constante :

localisation ap	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
center parcs	RAS	23	RAS	2	32	RAS

Le piège laissé à Chambord au niveau des restaurants n'a pas donné de signal positif en 2023.

localisation approximative	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
au niveau des restaurants	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS



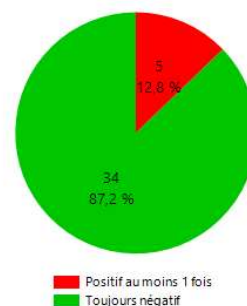
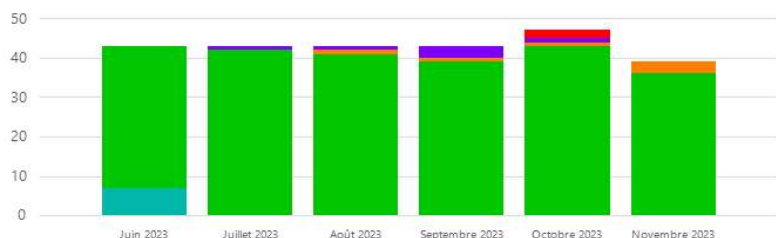
12.8% des pièges du département ont été positifs au moins une fois en 2023, contre 17.9% en 2022 :

### Nombre de gîtes et pièges par résultat

Point de vue : Année ( 2023) - Mois (Tous) - Région ( Centre-Val de Loire) - Département ( Loir-et-Cher) - Commune (Tous) - Statut Piège (Tous) - Type Piège (Tous) - Réseau région (Tous) - Réseau (Tous) - Secteur (Tous)

Evolution de la répartition des relevés positifs et négatifs

■ POSITIF - (ancien POSITIF)   
 ■ NEGATIF - (ancien POSITIF)   
 ■ NEGATIF - (ancien INCONNU)  
■ POSITIF - (ancien NEGATIF)   
 ■ NEGATIF - (ancien NEGATIF)



12

	Nb de tournées	Nb GITE	Nb PIEGE	Total G/P	Nb G/P relevés	Relevés	Relevés précédents	Relevés précédents	Relevés précédents	Relevés	Relevés précédents	Relevés précédents
						Négatif	INCONNU	NEGATIF	POSITIF	Positif	NEGATIF	POSITIF
Juin 2023	32		39	39	43	43	7	36				
Juillet 2023	4		39	39	43	42		42		1	1	
Août 2023	4		39	39	43	42		41	1	1	1	
Septembre 2023	4		39	39	43	40		39	1	3	3	
Octobre 2023	5		39	39	47	44		43	1	3	1	2
Novembre 2023	3		39	39	39	39		36	3			

SI-LAV - Rapport du 16/01/2024 15:46:03 - Page 1 / 1

Le nombre de relevés non exploitables (statuts seau perdu, polystyrène perdu, seau pas accessible et relevé non effectué) est de 2.3% en 2023 (contre 3.6% en 2022, 3.3% en 2021 et 10.5% en 2020) ce qui est équivalent à la moyenne régionale (2.2%) et beaucoup moins que la moyenne nationale (7.0%). L'ajout d'un filet sur le seau en 2022 et le changement d'élastique, plus résistant à la chaleur, en 2023 ont permis de limiter la perte de polystyrènes, dont un nombre important étaient retrouvés hors du piège en 2021. Nous en avons eu 0.4% en 2023 contre 1.2% en 2022 et 7.5% en 2021. Ces anomalies sont exploitables mais le polystyrène n'est plus attractif pour le moustique quand il est hors du piège et le relevé est donc moins représentatif de la période.

Relevés sans problème	250	96,9 %
Seau perdu	6	2,3 %
Polystyrène retrouvé hors du piège	1	0,4 %
Seau sec	1	0,4 %

L'ensemble des pièges ont été récupérés lors de la dernière relève en novembre.

## Communication auprès des communes concernées

Les maires des communes concernées par la pose d'un ou plusieurs piège pondoir ont été informés par un premier mail général de la délégation départementale de l'ARS en première quinzaine de mai puis un second mail plus précis d'Inovalys à l'issue de la tournée initiale de pose, avec les fiches de positionnement exact de tous les pièges les concernant. L'information des organismes privés s'est faite en même temps que celle des communes, aucun nouveau piège n'étant implanté cette année.

## Bilan du réseau de pièges

Les communes de Saint-Aignan, Candé-sur-Beuvron et Chambord sont, en 2022, les premières communes déclarées colonisées du département. En 2023 s'ajoute la commune de Lamotte-Beuvron.

nom du piège	Commune ds SI-LAV	zone	localisation approximative	juin	juin	juillet	juillet	août	août	septembre	septembre	octobre	octobre	novembre	novembre
P41-18-006	Blois	gde aglo > 20k	jardin communautaire	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-16-002	Blois	gde aglo > 20k		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-16-003	Blois	gde aglo > 20k	Gare	SP		RAS		SP		RAS		RAS		RAS	
P41-18-003	Blois	gde aglo > 20k	cimetierre	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-16-001	Blois	gde aglo > 20k	hopital	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-18-001	Blois	gde aglo > 20k	cimetierre	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-001	Blois	gde aglo > 20k	Rue Alexandre Vezin sur P Transdev Loir et Cher, ferrailleur en face	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-002	Blois	gde aglo > 20k	rue de bas rivière sur terrain de jeu urbain face à maraicher bio	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-23-001	Cour-Cheverny	site touristique	rue du Clos de la Borderie	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-23-002	Cour-Cheverny	site touristique	Route de Blois	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-23-003	Cour-Cheverny	site touristique	Av Des Combattants d'AFN devant Gymnase-tennis club	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-23-004	Cheverny	site touristique	petit parking devant la Mairie	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-030	Chambord	site touristique	au niveau des restaurants	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-020	Chaumont sur Loire	site touristique	Parking	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-021	Chaumont sur Loire	site touristique	cimetière, rue du village neuf	RAS		RAS		29		RAS		RAS		RAS	
P41-20-022	Chaumont sur Loire	site touristique	rue maréchal de Lattre, hotel, maison abandonnée	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-22-008	Chaumont sur Tharone (Lam)	site touristique	center parcs, domaine les hauts de bruyères flux de touristes	RAS		23		RAS		2		32		RAS	
P41-22-009	Lamotte-Beuvron	site touristique	Paro équestre fédéral, face cimetière, route de Chaumont,	RAS		SP		SP		29		74		RAS	
P41-22-010	Lamotte-Beuvron	site touristique	Paro d'activité de sologne, 17 avenue de l'Europe, rond point	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-22-011	Lamotte-Beuvron	site touristique	Intermarché lamotte-Beuvron, avenue de vierzon	RAS		RAS		RAS		RAS		6		SP	
P41-22-012	Lamotte-Beuvron	site touristique	Derrière la gare, rue lecouteux	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-22-013	Lamotte-Beuvron	site touristique	Aire de camping car, chemin de maisonfort	RAS		RAS		RAS		15		RAS		RAS	
E41-22-001	Mer	risque d'import	Plate forme colisposte, 13 rue des brosilions	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
E41-22-002	Mer	risque d'import	ID logistics France, Avenue robert Bauer Rd Point,	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	HP	RAS	RAS	RAS	RAS
P41-23-005	Montrichard val de Cher	petite aire urbaine	parking centre de santé de Montrichard	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-23-006	Montrichard val de Cher	petite aire urbaine	parking relais gare, transporteur et centre commer	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-23-007	Montrichard val de Cher	petite aire urbaine	croisement rue de la bonnetrie et 38 rue des bois	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-005	Romorantin	gde aglo > 20k	rue de plaisance, transporteurs routiers	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-006	Romorantin	gde aglo > 20k	bd Jean -Jaurès, gare SNCF	SP		S		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-007	Romorantin	gde aglo > 20k	cimetière, près abri-bus rue Jean Monnet	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
E41-20-014	Saint-Aignan	risque d'import	aire d'arrivée des animaux : à positionner	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
E41-20-015	Saint-Aignan	risque d'import	hébergements	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS
P41-20-008	Vendôme	gde aglo > 20k	rue Antoine Bourbon, square Belot	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-009	Vendôme	gde aglo > 20k	rue de la tuilerie, entrée cimetière, proche gare	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-010	Vendôme	gde aglo > 20k	parkin rue St jacques, proche hopital et parc Ronsard	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-011	Vendôme	gde aglo > 20k	rampe du chateau (rue ferme)	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-012	Vendôme	gde aglo > 20k	cimetière sud accès piéton virage rue de Chanteloup	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-003	Vineuil	gde aglo > 20k	av du Gl De Gaule, Hôtel Kyriad accès D956	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P41-20-004	Vineuil	gde aglo > 20k	cimetierre	RAS		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	

### Résultats des pièges

NEGATIF
POSITIF
Relevé exploitable (NEGATIF)
Relevé non exploitable

RAS	Rien à signaler
X	POSITIF (Nb d'œufs)

RS	Seau Renversé et Sec
S	Seau Sec
HP	Polystyrène Hors piège
R	Seau Renversé

SP	Seau Perdu
PP	Polystyrène Perdu
SPA	Seau Pas Accessible
NR	Non Relevé

## Surveillance des sites sensibles

Il s'agit en particulier d'hôpitaux avec service d'accueil des urgences. Il n'y a pas actuellement, au vu de l'état de colonisation par le vecteur, de sites sensibles en surveillance sur le département du Loir-et-Cher.

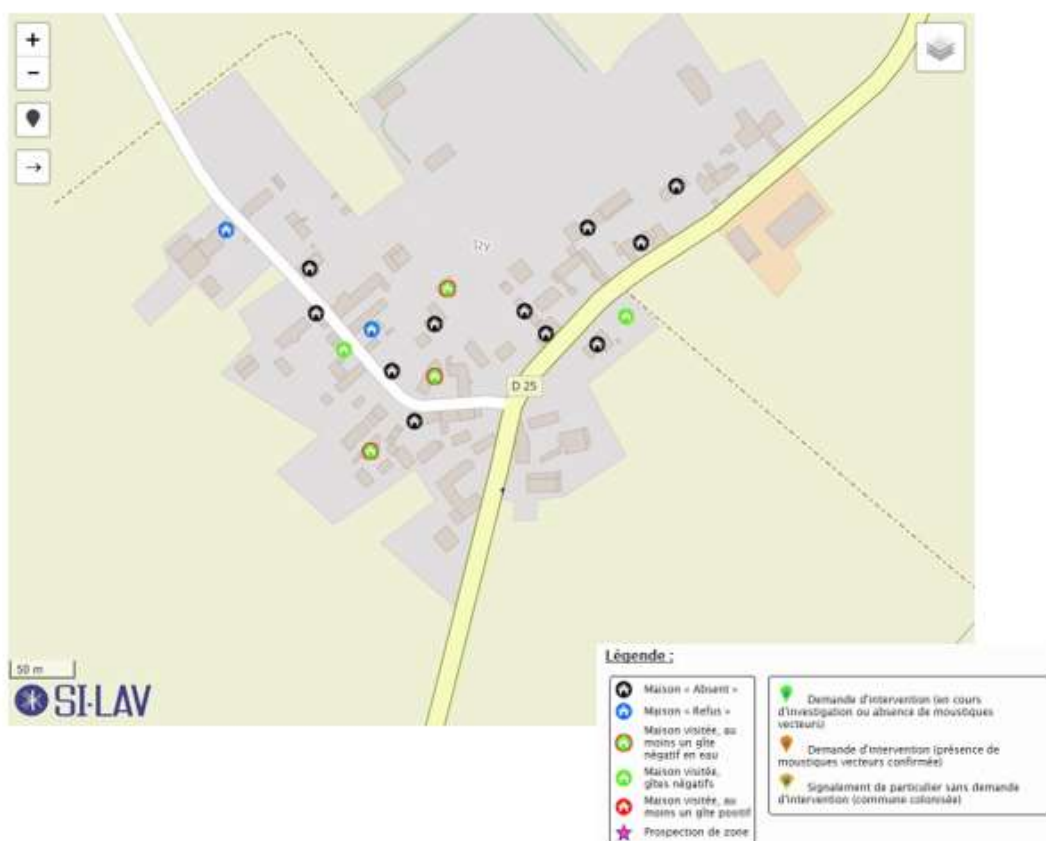
## Déclarations d'arbovirose

Cinq cas déclarés de Dengue ont circulé dans le département du Loir-et-Cher en 2023 mais n'ont pas conduit à une enquête terrain, la phase de virémie (période pendant laquelle le virus circule dans leur sang et peut contaminer le moustique qui peut par la suite transmettre la maladie à son tour) ne correspondant pas à leur passage.

## Enquêtes entomologiques et prospections

Une prospection entomologique a été réalisée suite à un signalement positif à Josnes (EE28-41-23-08-07071) le 23 août 2023 :

*Détail des lieux enquêtés et des éventuels signalements sur le secteur :*



L'enquête n'a pas permis de mettre en avant la présence de vecteur ni à l'état larvaire, ni à l'état adulte. Il a été trouvé plusieurs anophèles, habituellement trouvés en zones humides. Aucune nuisance n'a été recensée dans la zone prospectée.

## Diagnostique de sites sensibles

---

Aucun diagnostic de site sensible réalisé en 2023 car il n'y en avait pas sur la nouvelle commune colonisée.

## Annexe 1 : Contexte réglementaire

---

- *Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux conditions d'habilitation par le directeur général de l'agence régionale de santé des organismes de droit public ou de droit privé pris en application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 fixant la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement de maladies humaines transmises par l'intermédiaire de moustiques et constituant une menace pour la santé de la population*
- *Articles L 1311-1, L 1311-2, L6111-2 et L6144-1 du Code de la santé publique*

Les évolutions réglementaires ne sont toutefois pas achevées, la loi de 1964 confie toujours aux conseils départementaux un certain nombre de missions, qui doivent actuellement s'entendre comme étant les missions relatives à la démoustication de confort (compétence exercée dans les zones littorales du sud et de l'ouest).

L'agence régionale de la santé (ARS) a mis en place un dispositif de lutte anti vectorielle dans les 6 départements de la région Centre-Val de Loire, conformément à la réglementation en vigueur.

Le risque sanitaire lié aux arbovirus Chikungunya, Dengue, puis Zika, doit être pris en considération par les établissements de santé, en application des arrêtés ministériels du 23 juillet 2019, des règles d'hygiène visées dans les articles L 1311-1 et 2 du Code de Santé Publique et des préconisations des articles L 6111-2 et L 6144-1 du CSP.

Ces dispositions concernent à la fois la prise en charge et la protection du patient mais également les actions de lutte contre la propagation du moustique vecteur dans l'établissement.